



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA LOMAGNE

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL SEANCE DU 3 NOVEMBRE 2020

Le Président, Patrice SUAREZ procède à un appel nominal des membres participants réunis en visioconférence.

Etaient présents :

Patrice SUAREZ, Alain FREZOULS, Denise GOULARD, Maryse GOURGUES, Karine MONGE, Christophe TERNIER, Lionel POUTEAU, Thierry BROQUA, René CARPENTIER, Marie SEUBE, Kathy VIGNAUX-SCHWEITZER, Marie-Sophie DUBOIS-MASSES, Daniel GOBATTO, Max ROUMAT, Jessica DARROUX, Alexandra LEROY, Romuald PORCHERON, Pétra FORZY, Thierry MANISSOL, Frédéric GARDEIL, Michel L'HER, Sébastien LANNES, Elisabeth CANTAN, Guillaume POLO, Alain MAGNAUT, Philippe STARCK, Véronique DE STEFANI, Brigitte LAURENTIE-ROUX, Pierrette LESCURE, Florence CHEBASSIER, Christian MANABERA.

Etaient absents ou excusés :

Antoine COURNOT, Nadine LABORIE, Benjamin VERGNES, Carole BELLIER, Murielle FAURE, Marie Laure PEYRABELLE, Jean Charles GUIRAUT, Pierre SCUDELLARO, Cornelis MIJNSBERGEN, Dominique GONELLA, Alain POMARES, Nicole ARDOUIN, Jean-Claude MARTINELLI, Karine JACKSON, Pierre PELLEFIGUE, Danièle GUILBERT, David COLLEONI, Serge PIVETTA, Alexandre RINSANT, Philippe BATTISTON, Francis BARRELLA, Yannick DELEMASURE, Roland MARAGNON, Sébastien BIASOLO, Jean-Jacques SANGALLI, Elodie GIORDANO, Patrice CASSE, Sabah MERZAK, Martine CAMBIER.

Le Quorum étant atteint, Le Président ouvre la séance et indique qu'il y a lieu d'ajouter deux nouveaux points à l'ordre du jour. L'un concerne les modalités d'organisation des réunions à distance, l'autre consiste à modifier les prévisions budgétaires. Il indique que ces nouveaux points seront traités en début de séance et seront ensuite suivis des sujets prévus à l'ordre du jour dont il donne lecture.

Modalités de réunion à distance du Comité Syndical

Patrice SUAREZ rappelle qu'en application des dispositions prévues par la loi d'urgence n° 2020-290 du 23 mars 2020 cette réunion a été organisée à distance par visioconférence dans le cadre

des préconisations liées à la distanciation sociale et au second confinement pour faire face à l'épidémie de covid-19.

Le Président précise que la possibilité de réunion à distance est soumise à des modalités d'organisation qui doivent être approuvées par le Comité Syndical et qu'il propose comme suit :

1 / Modalités d'identification des participants :

L'application Microsoft Teams (ou toute autre application), accessible par internet, permettra la tenue des réunions par visioconférence. Dans ce cadre, l'identification des participants s'effectuera par voie audio (a minima) et vidéo, à l'appui d'une connexion sécurisée via un lien de connexion.

En début de réunion, le Président procèdera à un appel nominal des membres participants physiquement présents ou par le biais de l'application de visioconférence.

2/ Modalités d'enregistrement et de conservation des débats :

L'enregistrement des débats s'effectue de façon automatique par l'application informatique de visio-conférence dès que la réunion débute. Le flux multimédia de l'enregistrement est ensuite récupéré sur un espace de stockage du SIDEL.

3/ Modalités de scrutin :

Le scrutin public est organisé soit par appel nominal pour chaque projet de délibération, soit par voie électronique, permettant un vote électronique grâce à l'application informatique Microsoft Teams (ou tout autre application) qui garantit l'identification de chaque votant.

Le Président soumet au vote ces modalités. Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, approuve, à l'unanimité, les modalités d'organisation de réunion à distance.

Décision Modificative n° 2

Le Président rappelle aux membres présents qu'en séance du 25 août dernier, le Comité Syndical a approuvé l'octroi d'une prime exceptionnelle aux agents de collecte et des ateliers mobilisés dans cadre de la lutte contre l'épidémie de la COVID 19 pour assurer la continuité du service public. Le versement de cette prime a été effectué lors de l'élaboration de la paie du mois d'octobre. Il convient donc aujourd'hui d'ajuster les prévisions budgétaires en conséquence de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant
022 (022) - 812 : Dépenses imprévues	-15 000,00		
64111 (012) - 812 : Rémunération principa	15 000,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, approuve la Décision Modificative N° 2.

Approbation du Compte Rendu de la séance du 25 août 2020

Lecture est faite du compte rendu de la séance du 25 août 2020.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, approuve, à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 25 août 2020.

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets en 2019

Le rapport annuel 2019 remis à chaque délégué est présenté par Nadine de GRENIER. Celui-ci fait état des indicateurs techniques et financiers, des moyens matériels et humains mis à disposition pour l'organisation du service, du bilan 2019 et des perspectives 2020.

Pierrette LESCURE demande ce qu'est une ressourcerie. Céline ADAM répond que ce projet favorise le réemploi d'objets, en détournant des déchèteries les meubles, les appareils électroménagers, la vaisselle (...) encore fonctionnels pour les remettre en vente à bas prix. Les ressourceries ont donc une dimension environnementale mais aussi sociale en permettant à des foyers modestes de s'équiper.

Alain MAGNAUT demande à quoi correspond la redevance spéciale. Patrice SUAREZ répond qu'il s'agit d'une rémunération du service public rendu par le SIDEL aux Etablissements qui ne sont pas soumis à la TEOM (Collectivités, campings, etc.)

Le Président demande aux membres présents de se prononcer sur le RQPS 2019. Après en avoir délibéré, ce document est approuvé, à l'unanimité.

Convention relative à l'adhésion à la mission de délégué à la protection des données avec le Centre de Gestion

Céline ADAM rappelle les dispositions prévues par le règlement RGPD qui encadre le traitement des données personnelles et dont l'objectif est de renforcer les obligations de transparence, de responsabilité et de respect des droits des personnes lors de l'utilisation des données numériques.

Compte tenu de la charge de travail que génère la mise en œuvre du RGPD au sein des petites structures, le Centre de gestion propose une mutualisation de cette mission en vue d'accompagner les collectivités dans cette démarche. Le CDG serait alors désigné comme délégué à la protection des données.

L'adhésion à cette prestation nécessite la signature d'une convention entre le SIDEL et le CDG32 dont le modèle a été remis à chaque délégué. Le coût de cette prestation s'élève à 400 €/an.

Patrice SUAREZ demande aux membres présents de se prononcer sur cette prestation.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve, à l'unanimité, l'adhésion du SIDEL au service d'accompagnement du CDG32 pour la mise en œuvre du RGPD et autorise le Président à signer la convention correspondante.

Convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales

Nadine de GRENIER rappelle au Comité Syndical que La loi des finances prévoit l'obligation de proposer aux usagers une offre de paiement en ligne. Le SIDEL fait partie des collectivités qui établissent des titres de recettes encaissables au titre des ventes de produits ou de service au profit de structures privées et qui dépasse le quota minimum au-dessus duquel il est obligatoire de proposer un paiement en ligne. Pour la mise en place de cette procédure, la DGFIP du Gers propose la solution PAYFiP dont les coûts de mise en œuvre sont à la charge des Finances Publiques. Seuls les coûts relatifs aux frais de commissionnement des paiements par carte bancaire sont à la charge du SIDEL (0.05 € de frais fixe + 0.25% du montant de la transaction). Les règlements par virement ne sont pas facturés.

L'adhésion à ce service nécessite la signature d'une convention entre le SIDEL et la DGFIP dont le modèle a été remis à chaque délégué.

Le Président demande aux délégués présents de se prononcer sur la mise en place de ce service.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve, à l'unanimité la mise en place du service PAYFiP et autorise le Président à signer la convention correspondante.

Ouverture des bacs de tri sur les points de regroupement

Patrice SUAREZ rappelle aux membres présents qu'à l'origine, le choix des modèles de bacs de tri s'est porté sur des bacs dotés de couvercles operculés afin d'éviter d'y introduire des déchets volumineux et non conformes. Toutefois, ce choix a fait l'objet de nombreux débats ces dernières années suite au mécontentement de la majorité des usagers dénonçant les difficultés rencontrées lors des dépôts des produits recyclables qui doivent être insérés un à un par l'opercule.

Le Président indique que quelques tests ont été réalisés sur des sites choisis et sur lesquels les bacs de tri ont été déverrouillés. Ce déverrouillage, déjà en pratique depuis plusieurs années sur le reste du territoire gersois, ne compromet pas la qualité du tri. De ce fait, il est proposé de ne plus verrouiller les couvercles des bacs sur l'ensemble des points de regroupement afin de faciliter l'accès aux conteneurs et le geste de tri.

Sébastien LANNES demande s'il s'agit d'une expérimentation avec une durée limitée et si elle concerne toutes les communes. Patrice SUAREZ répond qu'il s'agit de déverrouiller tous les bacs sur tout le territoire. Néanmoins, si une Mairie demande à ce que cela ne soit pas mis en pratique sur sa commune, une suite favorable sera réservée à sa requête.

Guillaume POLO demande combien de temps va durer l'expérimentation et comment on pourra en mesurer les effets. Céline ADAM répond que cette mesure n'est pas temporaire et qu'il nous est déjà possible d'évaluer les effets, de nombreuses serrures étant à ce jour défectueuses.

Karine MONGE demande comment nous pouvons remédier au problème des déchets déposés par des personnes étrangères aux communes sur les aires de regroupement desdites communes. Le Président répond que les usagers du SIDEL peuvent déposer leurs déchets sur tout le territoire du SIDEL. Pour les autres, le pouvoir de police du Maire peut être exercé.

Thierry BROCA ajoute que le problème vient des gros cartons d'emballages marrons qui sont de plus en plus nombreux. Il demande s'il existe une alternative pour mieux accueillir ces emballages qui normalement doivent être déposés en déchèterie. Céline ADAM répond que pour l'instant il n'existe pas d'autre solution. Il est néanmoins possible de mener une réflexion à ce sujet.

Florence CHEBASSIER demande si les bacs pourront être verrouillés de nouveau s'il est constaté que le nouveau fonctionnement n'est pas concluant.

Le Président répond que le déverrouillage a un coût et que nous ne pourrions pas revenir sans cesse en arrière. Le choix de chaque commune sera néanmoins suivi.

Patrice SUAREZ soumet au vote la proposition. Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à la majorité avec une voix contre, approuve le déverrouillage des bacs de tri sur les points de regroupement du territoire du SIDEL.

Etude préalable à la mise en place d'une tarification incitative : résultats de la phase 1 de diagnostic du service

Celine ADAM présente les grandes lignes du rapport de l'étude sur la mise en place du Tarification Incitative portée par le Bureau d'Etudes INDDIGO. A ce stade, il s'agit d'un état des lieux du service de collecte et de traitement des déchets rendu par le SIDEL qui présente les atouts et les faiblesses de l'organisation technique et financière actuellement en place ainsi que les performances de collecte.

Les conclusions de cet état des lieux font apparaître la nécessité d'instaurer une limite au service public afin de maîtriser les coûts, d'engager des leviers d'optimisation et de mener une réflexion sur les évolutions des schémas de collecte ainsi que sur le passage à une tarification incitative.

Le Président ajoute qu'il est effectivement nécessaire de trouver des pistes d'optimisation pour réduire la quantité d'ordures ménagères produite. Il précise que la TGAP va subir une augmentation d'environ 200 000 € à l'horizon 2025, soit 10 % du budget du SIDEL. Il indique que le bureau d'études présentera des scénarios et rappelle que la décision appartiendra aux Elus du Comité Syndical.

Retour des questionnaires d'enquête à destination des communes

Céline ADAM rappelle que le Bureau d'Etudes INDDIGO a mené une enquête auprès des communes afin de prendre en compte leurs besoins dans le cadre de l'étude en cours.

Elle présente les résultats de cette enquête à laquelle 50 communes sur 56 ont répondu et expose les points forts et les points faibles perçus par les communes sur l'organisation du service rendu par le SIDEL.

Indemnité de fonction du Président et des 5 Vice-présidents

Le Président rappelle que le code des collectivités territoriales fixe par les articles L 5211-12, R 5212-1 et R 5711-1 le taux maximal des indemnités de fonction brutes mensuelles qui peuvent être allouées au Président et aux Vice-Présidents. Il propose de fixer le versement des indemnités comme suit :

- 25.59 % de l'indice brut 1027 au Président ;
- 10.24 % de l'indice brut 1027 aux 5 Vice-présidents.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à la majorité avec une abstention, approuve cette proposition.

Distribution délocalisée de composteurs

Anaïs ARMENGOL fait part aux membres présents d'une demande émanant de la commune de Gimbrède concernant l'organisation d'une journée de distribution de composteurs au cœur du village. L'objectif est de faciliter l'acquisition de composteurs par les habitants qui n'ont pas forcément les moyens de se déplacer à Lectoure. La commune communiquera l'information aux administrés qui pourront s'inscrire pour réserver leur composteur. L'animatrice du SIDEL effectuera la distribution sur site.

Cette excellente initiative prise par la Mairie de Gimbrède pourra être élargie à d'autres communes du territoire qui le souhaitent.

Questions Diverses

Christophe TERNIER demande où en est la collecte des pneus suite à l'enquête menée par le SIDEL auprès des communes à ce sujet.

Céline ADAM répond qu'il est nécessaire de recenser dans un premier temps les quantités et type de pneus posant problème, afin de trouver des solutions adaptées. Le recensement est toujours en cours. Elle précise que les premiers résultats mentionnent en grande majorité des pneus en mauvais état et stockés à l'extérieur et rappellent que ces pneus ne seront de toute façon jamais repris gratuitement. En conséquence, si le SIDEL met en place une solution pour collecter ces pneus, il faudra trouver les recettes adéquates.

Guillaume POLO s'étonne du problème des pneus neufs qui devraient être repris par les garages. Céline ADAM répond que le problème des pneus neufs concerne principalement ceux achetés sur internet.

Le Président fait part à l'assemblée délibérante d'une nouvelle organisation du bureau mise en place en son sein lors de sa dernière réunion. Il indique que deux commissions ont été

constituées : une commission « affaires générales » et une commission « technique ». Une représentation géographique est également maintenue. Deux documents faisant état de cette nouvelle organisation interne sont présentés en séance et joints en annexe du présent compte rendu.

Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée.

Le Président, Patrice SUAREZ

